

Réunion en mairie d'Hillion le 7/6/2021

Présents : M. Cosson, S. Hamon, J.Y. Cabaret, Alain Helbert, S. Lelièvre

Exonération fiscale

Après des promesses orales d'une réduction de 10 à 15% des taxes foncières pour les habitations placées en zone rouge, M. le maire n' a pas obtenu d'écrit du service des impôts. La mairie les a relancé à 3 reprises, M. le maire nous dit qu'il y aurait vers 2023 un nouveau calcul des valeurs locatives.

Les fiches d'alerte

Pour leur fréquence M. le maire nous répond qu'il est tenu de suivre les alertes communiquées par la préfecture. Pour les personnes qui ne seraient pas dans le fichier il nous communique la liste des personnes pour vérification. En cas de changement de numéro de téléphone on doit prévenir la mairie.

GR34

Demande de passage du policier municipal pour faire respecter l'interdiction de circulation des vélos sur le GR34.

Zone bio

1 - **le terrain communal route des grèves** va être aménagé partiellement en parking, il devrait également accueillir un apiculteur et occasionnellement un broyeur de végétaux pour que les habitants puissent venir faire broyer leurs déchets verts.

2 - **un cheminement piéton** sera réalisé entre ce parking et le GR34, un cheminement vélo entre le parking et 'la piste de trail' ou le chemin de Pivert.

3 - On demande à ce que le '**parking**' situé près de M. Penhard soit organisé afin de permettre un meilleur stationnement.

4 - **assainissement** : une zone bio dans le secteur des grèves devrait permettre de relancer les demandes de subvention. Alain Helbert a reçu une annonce de contrôle de son installation par le Spanc fin juin, M. le maire va intervenir. La position est toujours de refuser ces contrôles.

GEMAPI

Budget

On s'interroge sur la répartition du budget GEMAPI (provenant de la taxe Gemapi) : 1M€ avec 500000€ pour le fonctionnement, ce qui paraît énorme. M. le maire va demander des précisions.

Hauteur des digues

Nous demandons à avoir, comme promis, le relevé topographique des digues.

Fond de baie

On interroge M. le Maire sur le **non classement en système d'endiguement** des digues de fond de baie bordant le Saint-Jean. Il va demander des éclaircissements sur les 3 points suivants :

- obligation pour les propriétaires privés de rehausser les digues à 6,90 M ? (hauteur retenue pour les digues classées en système d'endiguement),
- les travaux réalisés par les propriétaires privés pourront-ils être subventionnés ?
- En quoi consiste le diagnostic de territoire ?

M. le maire nous confirme que rien n'empêche Hillion de racheter les digues privées dont les propriétaires souhaiteraient se défaire.

Les propriétaires voulant céder leur digue doivent en faire la demande à la mairie d'Hillion.

Fin de la réunion, durée environ 1h00.

Pour les membres du CA présents, le rédacteur Sylvain Lelièvre